

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /  
Couverture de couleur
- Covers damaged /  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /  
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /  
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin / La reliure serrée peut  
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la  
marge intérieure.
  
- Additional comments /  
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /  
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /  
Comprend du matériel supplémentaire
  
- Blank leaves added during restorations may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from scanning / Il se peut que  
certaines pages blanches ajoutées lors d'une  
restauration apparaissent dans le texte, mais,  
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas  
été numérisées.

## POLITIQUES, COMMERCIAUX ET LITTÉRAIRES.

Volume 13.

MONTREAL, MARDI 3 JANVIER 1850.

No. 32.

### CORRESPONDANCE.

M. l'Éditeur,

On a dit que celui qui plante un simple chêne, mérite bien des générations à venir, combien plus recommandable est celui qui se rend utile, non seulement aux races futures, mais même à ses propres contemporains, en détruisant les effets pernicieux des boissons enivrantes, parmi le peuple. Nous ne pouvons nous imaginer, en ce monde, un paradis dans lequel l'âme puisse s'épanouir avec plus de joie ; et en effet quel contentement ne doit-on pas éprouver au delà de soi-même, en voyant les efforts multipliés, qu'on fait de tous côtés, pour arrêter l'intempérance.

Le sujet de l'intempérance a été discuté si souvent depuis peu, et les maux qui en sont la suite ont été si bien représentés, qu'il m'est difficile, et que ça paraîtra une espèce de présomption en moi, que de vouloir y donner quelque intérêt qui puisse paraître nouveau ; mais j'ai souvent pensé en moi-même, peut-être sans aucun fondement, que son premier mal essentiel n'avait pas été aussi complètement et au si fréquemment discuté que ses maux secondaires, et qu'on n'avait pas donné des preuves assez convaincantes des affreux désastres qui en sont le résultat.

L'intempérance, M. l'Éditeur, est l'extinction volontaire de la raison. Le grand mal est au dedans, on vient du spirituel. L'ivrogne se dépouille pour un certain espace de temps de sa nature morale et raisonnable, et s'abandonne à sa propre volonté, se livre à la pitié, et en répète à son tour ces actes de folie, il détruit de plus en plus ses forces morales et raisonnables ; il anéantit le principe divin qui distingue le vrai du faux, le bon du mauvais ; enfin l'homme n'est plus séparé de la brute ; c'est en cela qu'est l'essence du vice, c'est ce qui constitue sa honte et son malheur. Voilà ce qui réveille et suscite particulièrement ceux qui travaillent à sa suppression.

Le danger de ce vice est surtout en ce qu'il est imperceptible dans son origine. Peu de ceux qui périssent par lui, ont connu ses premiers accès. La jeunesse ne voit point et ne se doute point que l'ivrognerie est dans ce breuvage étincelant qui réveille tous ses sentiments de joie dans un cercle brillant ; il ne songe point qu'il va entrer dans un sentier qui va le conduire à une intempérance invétérée. Il ne pense à aucun mal, et s'il y a du pèche, c'est dit-il, un petit pèche ; il n'y a pas certainement grand mal ni grand danger en cela ; mais en peu de temps ses liens se resserrent, et il devient esclave du vice le plus dangereux et le plus abrutissant. Le malade ne voit pas cela dans le cordia. Le son médecin lui prépare et qui doit donner du ton et de la vigueur à ses organes débilités. L'homme de génie et de lettres ne découvre point le poison de la paralysie en ce qu'il regarde comme une source d'inspiration et d'intelligence ; celui qui aime les plaisirs la société pense bien peu que le verre qui anime la conversation sera l'ivresse dans la solitude, et même qu'il le renversera au milieu de cette conversation dans laquelle, il met toute sa joie. L'intempérance approche d'un pas silencieux, et par des degrés presque imperceptibles, et les pro-

niers liens, dont elle enlace sa victime se font à peine sentir.

Il est ainsi de tous les vices, quelque peu considérables qu'ils paraissent au commencement, ils conduisent par une pente inévitable dans l'abîme de la dépravation et ruinent le meilleur caractère. Il n'y a point de sûreté à moins qu'on ne se garde de l'approche du vice. Si on marche sur un terrain caverneux, on deviendra bien vite la proie des animaux carnassiers, et si la divinité ne s'interpose pour nous délivrer, la ruine deviendra inévitable. Cette triste vérité doit se faire sentir à tous, et doit influencer sur leurs habitudes et leurs manières de vivre dans tous les états de la société.

Si l'ivrogne pouvait se voir lui-même dans le miroir de la vérité, s'il voyait ses traits dans leurs propres couleurs, s'il voyait sa folie et sa dégradation, s'il connaissait sa bassesse et l'infamie qu'il s'attire par ses habitudes d'intempérance, il aurait honte et se rendrait semblable à l'oiseau de nuit qui cherche l'obscurité ; mais malheureusement l'intempérance ensevelit son entendement, dans un nuage épais, et rend l'ivrogne incapable de sentir ce qu'il y a de noble dans l'homme.

On peut guère nommer de vices qui exercent une influence si méprisable, sur l'esprit, le corps, et les affections que l'intempérance, et celui qui a été son esclave doit y renoncer d'un seul coup, et sans réserve, ou il retombera insensiblement sous son joug despotique. Il n'y a point à composer dans ce cas ; il n'y a point de milieu à chercher. Il est impossible de quitter la boisson par degrés. Celui qui veut abandonner sincèrement ce vice, ne doit pas laisser ses lèvres approcher de ce poison infernal ; son motto doit être, *n'y touche pas, n'y goûte point*. Je voudrais savoir si une personne qui tombe dans le feu, demanderait aux assistants de l'en retirer avec précaution et peu à peu ; je ne le crois pas.

Beaucoup de personnes et surtout dans la classe des cultivateurs tombent dans l'intempérance en se laissant aller à une erreur dangereuse et bien déplorable, pensant que les liqueurs fortes les garantissent contre les intempéries de l'air et les soutiennent dans leurs durs travaux. Maintenant, la vérité est tout le contraire. Quand une personne est exposée à un grand froid, les boissons la prédisposent, et la rendent plus propre à en être affectée d'une manière plus sévère et souvent même fatale.

Le premier effet de la boisson sur le physique de l'homme, est stimulant ; elle accélère la circulation du sang, elle occasionne une légère transpiration et un certain degré de chaleur dans le corps, mais cette chaleur et cette excitation temporaire fait bientôt place à la débilité et à une espèce d'annihilation qui détruisent les puissances vitales, et produisent ensuite la langueur et la stupeur. A-t-on besoin de quelque chose, à part de l'exercice et des vêtements, pour entretenir le corps dans une chaleur nécessaire quand il est exposé au froid ? Un bon repas d' nourriture fortifiante, une tasse de thé ou de café chaud, ou un peu de lait chaud avec de l'eau sucrée peuvent suffire en tous temps ; ces différentes choses en donnant du ton à l'estomac renforcent tout le système, pendant que la douce chaleur opérée par la digestion ajoute considérablement à la chaleur natu-

relle et rend par conséquent les effets du froid moins sensibles.

L'extrait suivant, tiré d'un papier américain, vient bien à propos et est une excellente preuve de ce que j'ai avancé ci-dessus.

« Il y a quelques années un bâtiment Russe se chargé de fer s'échoua sur une barre de sable entre New-Port et Rhode-Island, le capitaine voulut le décharger pour le mettre à flot, mais le temps était extraordinairement froid ; et personne ne voulait entreprendre la tâche, vu que le bâtiment était éloigné de la côte qui était converti de glace et exposé au vent et au froid.

« Le Capt. G. maître de vaisseau à New-Port, homme respectable pour son intégrité et s'abstenant de toute espèce de boissons, s'offrit à décharger le vaisseau, en y contribuant de ses propres maux ; six hommes furent employés dans la cale ; mais le vaisseau s'étant brisé, était plein d'eau ; ils firent usage de boisson librement, mais ce pendant avec modération, pensant que si elle était nécessaire c'était la plus que par-tout ailleurs ; mais après deux heures de travail, ils abandonnèrent tout, percés de froid. Après s'être reposés et réchauffés, ils firent un second effort, ne devant que du cidre le restant de la journée ; le second jour, ils consentirent à suivre les directions du Capt. G. ne devant qu'un breuvage de lait sucré, ou bouillon à la reine, aussi chaud que l'estomac pouvait le supporter ; le froid était toujours aussi intense, mais ils purent continuer leur ouvrage depuis quatre heures jusqu'à sept, et ils s'en revinrent, comme le dit le Capt. G. fumaats de chileur. Avec ce simple breuvage pris de demi-heure en demi-heure ; ils continuèrent tous les jours leur travail sans une seule goutte de liqueur, jusqu'à ce que tout le fer fut déchargé et mis à terre, et pas un seul homme se plaignit le moindre mal de froid.

Il est également absurde et ridicule et même dangereux de supposer que l'usage des boissons enivrantes tempère l'effet de la chaleur sur le corps, dans les temps chauds. Loin de là elles ajoutent une chaleur intérieure à la chaleur extérieure de l'atmosphère, ce qui cause des fièvres et des inflammations très dangereuses ; elles occasionnent des chaleurs contre nature, qui affaiblissent, au lieu de cette douce et agréable transpiration qui ranime et rafraîchit le corps. Y a-t-il quelqu'un de bon sens qui pense à éteindre le feu en y jettant de l'huile. Non certainement. Eh bien ! il y aurait autant de bon sens dans une personne qui voudrait arrêter un incendie avec de l'huile, que dans celle qui voudrait réduire la chaleur surabondante du corps occasionnée par l'exercice ou la chaleur du soleil, par le moyen des boissons fortes. La moitié des maladies qu'on dit prévenir de la chaleur de la saison, est, j'en suis sûr, produite par la grande quantité des boissons qu'on avale sous prétexte de venir en aide au système.

Une autre erreur bien commune et qui a obtenu une opinion presque générale est que les liqueurs fortes allouissent l'effet des travaux pénibles sur le corps ; cependant il n'y a ni force ni nourriture dans les boissons spiritueuses ; si elles produisent quelque vigueur dans le travail, c'est un effet passager qui est toujours remplacé par la faiblesse et la fati-

gue. Le cheval, ce noble animal, a-t-il besoin de quelques boissons enivrantes pour s'acquiescer de ses travaux pénibles ? non, il ne lui faut que de l'eau fraîche, et une bonne nourriture.

L'effet des liqueurs fortes sur le système humain en produisant des maladies est toujours constant, quoique des fois, elles ne viennent que par degrés. Une constitution forte, surtout si elle est accompagnée de beaucoup d'exercice, pourra soutenir les efforts délétères des alcools, pendant plusieurs années ; mais tôt ou tard son usage constant et excessif finira par quelque maladie chronique et peut-être fatale ; tels que tremblements de mains, bruits dans les oreilles, des yeux enflammés, maux de tête, langueurs, déhancements d'estomac, vomissements, pertes d'appétit, indigestions, visage empourpré etc. en un la goutte dans toutes ses formes, placés dans les extrémités, douleurs et roideurs dans les reins, obstructions des foies, palpitations, hydropisie, délire, consommation, paralysie ou apoplexie. Je ne prétends pas dire que toutes ces maladies ne peuvent pas être occasionnées par d'autres causes, au contraire, je suis bien certain qu'elle peuvent être causées par d'autres circonstances ; mais je soutiens, sans crainte d'être contre dit, que les liqueurs spiritueuses disposent à ces maladies, et en sont la plus souvent la cause ; et lorsqu'il y a dans le corps une tendance pour ces maladies, elles deviennent certaines et beaucoup plus dangereuses par l'usage des boissons.

Je n'ai ici énuméré que peu des souffrances causées par un usage immodéré et journalier des boissons ; cela dépasserait de beaucoup les limites des journaux si je voulais décrire les autres maux, auxquels le corps humain est sujet ; maux invétérés, et compliqués, qui deviennent intraitables, et finissent le plus souvent par devenir fatals. En effet toute espèce d'inflammation, et de fièvres putrides deviennent plus fréquentes, plus obstinées et plus dangereuses par l'usage des boissons enivrantes.

On a souvent dit que la guerre avait détruit moins d'hommes que les maladies occasionnées par l'usage des spiritueux, et je le crois bien volontiers ; car la guerre n'a que ses intervalles de destruction, mais la boisson exerce ses ravages en tout temps, à tout âge et sur tous les sexes.

Mais on demandera : n'y a-t-il pas des circonstances où la boisson puisse être utile ? Je répondrai, oui ; il y a deux circonstances où le corps humain peut-être accidentellement posé dans des conditions qui requièrent l'usage des boissons. 1<sup>o</sup> Quand le corps a été affaibli par quelques causes, tel que syncope, ou circulation du sang arrêtée, alors la boisson peut devenir utile en un instant. 2<sup>o</sup> Quand le corps a été longtemps exposé à un temps humide, et surtout si l'air était froid ; alors dans mon opinion, un peu de boisson, pris modérément, peut être utile pour obvier à la débilité, et prévenir la fièvre. Je considère ces deux cas, comme étant les seuls, où la boisson peut devenir innocente ou nécessaire.

Détournons maintenant nos yeux des mauvais effets de la boisson par rapport à la santé et à la vie, pour les jeter vers la condition morale de l'homme, ici de nouveaux sujets de malheurs et d'affliction s'offrent à notre vue.

Les effets des liqueurs spiritueuses, sur les facultés morales, sont terribles et dégradants au dernier point. Ils se font d'abord sentir dans le tempérament ; car on observe généralement qu'un homme livré à la moindre ivresse possible est méchant et querelleur, qu'il perd peu à peu tous ses bons sentiments et qu'il se laisse aller aux crimes les plus haineux.

L'ivrognerie en effet affaiblit les affections des meilleurs amis, elle détruit la paix et la prospérité des familles, et attire le mépris et l'aversion de tous les honnêtes gens. Elle brise le cœur du père, étouffe la tendresse de la mère, anéantit l'amour conjugal, dissipe l'attachement filial, et conduit avec amertume le vieil âge dans le tombeau. Elle rend vengeux les femmes, les enfants orphelins et les pères créés. Elle aide le mari à massacrer sa femme ; elle pousse le père à braver sa femme et aide les enfants à résister à tout ce que la pitié et la vertu et déteste l'innocence. Elle engendre les querelles, excite les émeutes, et commence les batailles. Elle est le propre du vagabond et le soutien de l'incendiaire. Elle dégrade le citoyen, déprime la législation, déshonore l'homme d'état, et jette la honte, le désespoir et la misère sur tous ceux qui s'y livrent.

Je crois que tous ceux qui ont le plus avancé la tempérance ont généralement recommandé l'introduction et la diffusion des plaisirs innocents, la culture de l'esprit, et la société honnête comme des préservatifs de l'intempérance.

Une société ennuyante où il y a peu de récréations innocentes, on doit s'y attendre, aura toujours par des excès d'intempérance, dès que l'occasion s'en présentera. On boit souvent pour dissiper l'ennui, ou pour apaiser une soif insatiable par une surexcitation qui plait, mais ces motifs sont réglés loin d'une compagnie honorable.

Les efforts vraiment louables que l'on fait dans plusieurs de nos maisons d'éducation, pour introduire la belle musique dans le pays doivent être encouragés par tous les bons citoyens. Il n'est point nécessaire ici de nombrer toutes les bonnes influences de la musique ; considérée seulement comme un plaisir délicat, elle confère un bien considérable sur les mœurs publiques. Elle renforce les sentiments religieux, et donne des émotions pures et généreuses. Que le bon goût et l'habitude de ce bel art se répandent parmi nous, et elle donnera une infinité de ressources aux familles ; la maison aura une attraction nouvelle, les entretiens privés seront plus joyeux, et la communauté jouira d'amusements publics plus convenables. Les réjouissances publiques en réunissant un grand nombre de personnes ensemble, les animeront d'une même émotion, pour partager les mêmes joies innocentes, que procure le bonheur de la civilisation ; parmi les avantages de la société, il n'y en a peut-être pas d'autre plus que ceux que procure la musique, c'est une science qu'on emploie particulièrement pour chasser la tristesse, et pour exciter les sensations les plus agréables, par conséquent c'est un puissant antidote contre l'intempérance. Quelle abondance de joissances le Créateur n'a-t-il pas mis à notre portée ? Notre reconnaissance envers lui, doit couler comme un ruisseau aussi riche,

### FEUILLETON.

#### Souvenirs de la Grande Chartreuse.

(Voir le No. 29.)

II.

A une lieue du Sappey, en suivant une route ombragée de bois noirs, comme on les appelle dans le pays, je sentis une brise piquante qui m'annonçait le voisinage des neiges. L'entrai alors dans l'enclos des Chartreux, et je vis que le printemps y annonçait à peine le retour de sa féconde beauté. Mais quelle scène ravissante m'entourait ! Bien que dans la langue géographique la grande Chartreuse ne soit qu'à 2 myriamètres de Grenoble, ce n'est pas trop de la journée d'un cavalier pour en parcourir la distance, si bizarrement coupée dans ses mille détours, par des passages difficiles et des chemins escarpés. Déjà les rayons palissans du soleil ne laissent plus tomber que des clartés douteuses sur les pitons neigeux des Alpes ; le bruissement sonore du Guier retentissant au loin et semblait se perdre dans les mystères des vieilles forêts que je traversais ; le chant mélancolique de la piovine saluait l'air du soir, cette vague harmonie qui est l'un des prestiges les plus puissants des lieux solitaires, le calme majestueux des bois, la sérénité du ciel dont les vapeurs blanchâtres du crépuscule commencent à ternir l'azur, le parfum des bruyères et des fleurs

que Dieu a semées dans le désert, comme il aimait l'espérance dans le cœur des malheureux ; toutes ces grandeurs d'une nature si belle dans sa sublime tristesse, remplirent mon cœur d'émotions inconnues et dont je ne m'expliquais pas les puissantes réalités.

Je sentais éteindre ma haine et ma colère, comme la flamme d'une lampe dont l'aliment est usé ; j'admirais la patience et le dévouement des hommes qui, les premiers, étaient venus fertiliser quelques pages de ce désert.

Je ne comprenais pas encore la puissance créatrice de la loi ; mais de ja quelques uns de ses prodiges se révélèrent à moi, et mon esprit s'humiliait devant la suprême intelligence dont l'œuvre se déployait sous mes yeux.

A mesure que l'ombre devenait plus intense, il me semblait que le silence harmonieux des forêts devenait aussi plus solennel. Je travaillais quand des milliers de voix inconnues répétaient un soupir qui s'exhalait péniblement de ma poitrine. Dans cette contrée sonore, le moindre bruit est aussitôt répété par les échos cachés dans les rochers et les grèves ; ce phénomène est occasionné par les capricieux accidents du sol ; et nulle part il ne produit des effets plus merveilleux. Le bruit d'un seul homme, celui de sa voix semble exciter la joie d'être invisible ; qui s'élèvent à lui ou plutôt, on dirait que c'est l'esprit de la solitude qui accueille la présence de l'homme avec des chants mélancoliques. Tout à coup j'aperçus les toits dégradés du monastère, et le son argenté de la cloche qui annonçait l'Angelus retentit dans les airs ! Oh ! je ne puis exprimer

la sensation rapide et instantanée que j'éprouvai dans ce moment.

Une sorte de frémissement magnétique parcourut tout mon cœur, mes lèvres se contractèrent, mon cœur se serra, et des larmes inondèrent mes yeux. Malgré moi, je me rappelai cette douce prière qu'on m'avait apprise dans mon enfance : *Je vous salue, Marie, pleine de grâce !* et j'en murmurai les dernières paroles, lorsque je soulevai le lourd marteau de fer de la grande porte, dont le choc retentit au loin dans les vastes cours du monastère.

L'hospitalité envers les voyageurs et les pèlerins était prescrite aux Chartreux par les statuts de St. Bruno comme un devoir sacré. Ils en remplissaient toutes les obligations avec une étrange liberté. L'homme qui venait frapper à leur porte (car il n'y avait pour eux ni fortune, ni distinctions sociales), était accueilli avec un pieux empressement, à toutes les heures du jour et de la nuit, à toutes les époques de l'année. Les frères observaient le silence le plus rigoureux ; ils n'ouvraient la bouche que pour prier, et les seuls mots qu'ils pouvaient prononcer étaient adressés à Dieu ; mais les frères servans, dont les vœux n'étaient que provisoires, et qui achetaient par de laborieuses épreuves l'espérance du noviciat, étaient chargés de répandre les bienfaits de l'ordre et commençaient ainsi par la charité la vie de méditations et d'austerités à laquelle ils allaient se vouer.

Mais à l'époque où remontent ces souvenirs, dépouillés de leurs anciens domaines, vivant d'aumônes, et en proie à toutes les privations, dans un séjour qui ressemblait plus à une ruine

qu'au bercail de leur ordre, les Pères Chartreux ne pouvaient accomplir leur vœu d'hospitalité. Étrange légèreté du cœur de l'homme ! Un instant auparavant, vivement ému des grandes scènes de la solitude, soumis à l'influence religieuse de la cloche dont la voix symbolique annonce l'arrivée et l'adieu des chrétiens dans ce monde, j'étais disposé aux plus nobles sentiments. Les observations du frère servant, faites et pendant avec une angélique douceur, peut-être la vue de sa robe brune que dans mon égarement j'étais habitué à considérer comme la livrée d'une ignoble superstition, réveillèrent en moi tous mes préjugés. Je lui parlai avec froideur, avec insolence ! Je lui appris en peu de mots l'objet de ma mission, et l'invitai d'un ton bref à annoncer immédiatement mon arrivée au Père procureur.

Le frère croisa ses bras sur sa poitrine, haïssa les yeux vers la terre, et garda un moment le silence. C'était un jeune homme fort et vigoureux, et sans doute que, dans ce moment sa hauteur et sa dureté lui rappelaient le monde d'où il venait seulement de sortir, il pria Dieu de me pardonner et d'éclairer dans son cœur le sentiment de juste indignation que j'y faisais naître. Résultat il me salua, en se courbant jusqu'à terre, prit mon cheval qu'il attacha à un anneau de fer, sous un appentis construit à la hâte, et qui servait provisoirement d'écurie et de remise ; puis me fit entrer dans un parloir et s'éloigna. J'avais jusqu'alors gardé mon chapeau sur ma tête ; la douceur et la résignation de ce religieux me firent rougir, et je me découvris en instant dans cette petite pièce, réparée à la hâte, dont le principal ornement était une croix en bois. Un moment

après, le Père procureur parut. C'était un vieillard grand et majestueux ; le capuchon de sa tunique blanche était jeté en arrière, sa tête était entièrement rasée ; ses traits nobles et remarquables par une expression indéfinissable de calme et de douceur, étaient pâles et angéliques ; mais sa vieillesse n'avait rien de débile et de souffrant, elle me paraissait encore douée d'une grande énergie.

Je fus ému de sa présence, et je le saluai avec les marques d'un profond respect. Le Père s'excusa sur la pauvreté de l'ordre, qui ne lui permettait pas de me rendre moins pénible le séjour que je devais faire au monastère où j'étais cependant le bienvenu. Je le remerciai avec une entière franchise de la bienveillance de son accueil, et je lui exposai les ordres dont j'étais porteur ; il reconnut aussitôt la honte qu'il avait commise, et s'en déclara seul coupable.

Mon frère, me dit-il, les hommes doivent nous parler, car nous n'avons eu nulle intention de violer les lois établies. L'erreur dans laquelle je suis tombé est celle d'un père qui verrait pèleriner ses enfants sans pouvoir les secourir ; mais on ne peut punir l'ordre entier d'une faute dont je suis le seul coupable et auteur. Je me souviens donc d'avancer à subir toutes les rigueurs de la punition que j'ai encourue ; déjà je me suis réconcilié avec Dieu et nos pères n'ont absous ; il ne me reste plus qu'à recevoir mon pardon de la justice humaine. J'étais vivement touché de l'attention de l'incendiaire avec laquelle le saint vieillard s'humiliait devant moi. Je m'approchai de le rassurer sur les suites d'un incident dont il s'exagérait lui-même la gravité, et je lui déclarai que j'étais entièrement disposé à sa-

aussi pur, et aussi délicieux que le vin qui coula au noëce de Cana.

Notre très respectueux.

St. Cuthbert Dec. 1849.

MELANGES RELIGIEUX.

MONTREAL, MARDI 8 JANVIER 1850.

Nos lecteurs sont impatients, sans doute, d'avoir des nouvelles de Rome, et du SOUVERAIN PONTIFE. Après avoir fait à la hâte le dépouillement de nos journaux d'outre-mer, nous ne trouvons rien de bien intéressant à leur apprendre. Le pape est toujours à Portici, et il n'y a pas d'apparence qu'il retourne de sitôt dans la ville éternelle. De plus, il paraît qu'il est assez difficile de se procurer des nouvelles exactes de Rome. Nous savons par les correspondants de quelques journaux catholiques de France, qu'on ne saurait à l'étranger avoir trop de méfiance contre les nouvelles reçues de Rome. Ces prétendues nouvelles sont fabriquées avec tant d'art, et racontées avec tant de détails et d'assurance qu'il paraît parfois impossible de ne pas y ajouter foi.

A Rome, comme partout, les démagogues inventent à plaisir de longues histoires, rapportent avec emphase des "événements" qui sont encore à venir, dénaturent surtout les faits véritables, bref emploient tous les moyens possibles pour égayer l'opinion à l'étranger. Tout moyen est bon et légitime à ces adorateurs de Brutus pourvu qu'ils atteignent leur but, et qu'ils contentent leur haine implacable contre l'église. Un exemple entre mille.

Un jour, deux femmes se battent dans la rue la populace s'attroupe et se met à les huer; au même moment passe la voiture du cardinal Maï qui rentrait chez lui. Quelle heureuse coïncidence pour les apôtres de la démagogie vici. Ils écrivent aux quatre coins du monde que "le peuple Romain" a les cardinaux en horreur; et à preuve, c'est que le cardinal Maï est entré chez lui tel jour au milieu des cris et des huées de la foule!

Les journaux rouges de Paris, s'appuyant sur cette autorité respectable de Rome, racontent chaque jour des "événements" de cette force, en chantant sur tous les tons "l'impérialisme", voire même la "tyrannie" de la commission qui gouverne au nom du Pape. Ça doit être; car la commission qui s'efforce de remettre un peu d'ordre dans les différentes branches de l'administration a bien osé renvoyer plusieurs employés de l'ex-république. N'est-ce pas là de la fine "réaction"? Aussi ces employés sont devenus "d'illustres victimes" dans les colonnes du National et autres feuilles de la même farine. Faut dire aussi que quelques uns de ces employés se sont "illustres" passablement sous le règne de la "sublime république". Ent' autres, l'un est convaincu d'avoir soustrait les sermons en et de plusieurs manuscrits de la bibliothèque du Vatican; chez un autre, on vient de trouver un saint-cyphre qui contenait encore des hosties! Les journaux au service de la démagogie n'ont pas jugé à propos de rapporter ces peccadilles; oh! non, mieux vaut cent fois "éclairer l'opinion" en signalant l'esprit réactionnaire de la commission papale qui se fourvoie par la démission de ces austères républicains qui gouvernaient "au nom de Dieu et du peuple."

D'autres journaux, en France et en Angleterre qui veulent l'ordre, mais qui le voudraient sans l'Eglise, ne se gênent point de raconter les choses en leur donnant la couleur la plus défavorable possible. Ainsi le Times, le Chronicle, le Constitutional, qui entretiennent des correspondants à Rome et à Naples contiennent des anecdotes et des appréciations où le mépris et souvent la haine ne prennent pas la peine de se déguiser; à les entendre, leurs correspondants seraient initiés à tous les secrets de la diplomatie; on dirait qu'ils ont assisté aux conseils de la commission papale, au ton d'assurance avec lequel ils parlent des raisons et des motifs de la Cour Romaine.

Le moins qu'on puisse penser et dire de ces journaux, c'est qu'il faut prendre cum grano salis ce qu'ils racontent de Rome et de Portici. Le nouveau général en chef, Baraguey d'Hilliers, paraît vouloir marcher sur les traces de ses deux illustres prédécesseurs. Au moins en arrivant à Rome, il a approuvé la politique de M. de Courcelles, et protesté de son dévouement pour le Pape et pour l'ordre. "Je n'ai qu'un bras", aurait-il dit, mais je le consacre tout entier au service de la religion. Espérons que ses actes répondront à de si belles paroles. Peu de jours après son arrivée à Rome, il est parti pour Portici afin de présenter ses lettres de créance au SAINT PERE.

On attendait à Rome avec une vive anxiété l'issue de ce voyage du commandant général. Nous donnons aujourd'hui de nouveaux détails sur l'oppression fraternelle qui pèse sur les catholiques de Suisse. Une pétition signée par 10,000 catholiques diocésains de Genève et Lausanne a été adressée au conseil des Etats pour demander la réintégration de leur évêque. Le conseil a répondu à cette pétition par des injures et des menaces. A ce sujet, un jeune catholique de Genève a adressé à M. Druey, membre du grand conseil, une lettre admirable qui se termine ainsi:

"Vous dites que l'Evêque prétend être le maître dans l'Etat; citez une seule de ses paroles, désignez un seul de ses actes; il n'a jamais demandé que l'harmonie entre les deux pouvoirs, et il s'est énergiquement prononcé contre cette irruption de démagogues dans le domaine spirituel. Certes, avez donc le courage de défendre la liberté pour tous, liberté pour tous, la liberté réelle et sincère; soyez son champion dévoué, et vous verrez si jamais il s'élève un seul obstacle de la part de l'Evêque, de son clergé et des catholiques. Mais on ne veut pas de la liberté de l'Eglise, on veut; et cette lâche peur se traduit par des lois oppressives, par des mesures arbitraires par des lettres de cachet, par de pitoyables contre-façons du jacobinisme ou de la Russie.

"Répondez, êtes-vous souverain en religion? Vous qui en politique n'êtes que le délégué du peuple, son commis et rien de plus? Vous voudriez vous arroger la suprématie du ciel, qui jette à son église schismatique des Evêques ou des prêtres, qui régente, administre, gouverne, taillé à merci dans sa religion officielle. Le Grand Conseil de Fribourg a fait, dites-vous ce qu'on fait l'empereur Constantin, Charlemagne.... Vous voilà, vous, démocrate d'hier, transformé en autocrate du lendemain; vous voilà réduit à copier les actes du pouvoir au moyen-âge; copiste microscopique, nous en appelons à l'Europe du dix-neuvième siècle pour considérer ce Grand Conseil de Fribourg, cette reproduction actuelle de Charlemagne et de Constantin; c'est un sénat démocratique qui a sanctionné la fidélité de la copie?....

"Nous, catholiques, nous sommes traités en nation conquise; des conseillers d'Etat, hisses au pouvoir par l'élection ou par l'appui des bataillons, des journalistes se vantent de rappeler l'Eglise à sa sainte mission et la religion à ses véritables enseignements; dites-le moi, n'est-ce pas à une ridicule prétention, un odieux attentat à l'indépendance du pouvoir spirituel, et vous vous plaignez que des victimes crient à l'oppression! Vous administrez nos finances, vous réglez nos routes, vous tarifez nos produits; ce n'est pas assez, vous voulez, Monsieur Druey et vos frères, vous qui pouvez être protestants, juifs, athées, vous voulez pénétrer dans notre conscience, lui rançonner sa foi, attaquer la hiérarchie de notre Eglise; mais sachez-le, la conscience catholique est un sanctuaire impénétrable, Dieu et son Eglise y ont seuls droit d'entrée.

"Dans les hauts Conseils de mon pays, on a attaqué mon chef et mon père; j'ai répondu l'insulte, et je l'ai fait sans crainte, parce que j'ai accompli un devoir; j'attends l'avenir avec confiance. J'ignore si la justice des peuples aura son jour; mais je sais que celle de Dieu aura le sien; c'est là mon espoir et ma consolation!"

Le grand conseil ayant jugé que la population catholique pouvait se passer d'évêque, a conclu qu'elle pouvait bien aussi se passer des fêtes de l'Eglise. En conséquence, il s'est occupé d'un décret de suppression de la plupart des fêtes. Un considérant du projet, entr'autres, porte que "les fêtes multiplient les occasions de débauche

et de folles dépenses." Quel zèle fraternel mais attendez. Le grand conseil qui craint la débauche et les folles dépenses des "Fêtes religieuses" n'a que des encouragements à donner à "l'Association démocratique" qui les remplace par des "fêtes purement patriotiques." Comme par exemple, la fête du "quatorze novembre;" cette fête patriotique, est l'anniversaire du "jour glorieux" où la fraternité s'empara de Fribourg en 1847, et délivra "le peuple" de "l'oppression" des Jésuites, des ordres religieux, voire même des Sœurs de Charité. Apparemment que le Grand conseil croit dans sa sagesse que ces fêtes patriotiques n'exposent pas le peuple à la débauche et aux folles dépenses" comme les fêtes religieuses. Iniquitas n'entis est sibi.

Dans une commune aux portes de Fribourg, un protestant vient à mourir. Les patriotes s'assemblent et déclarent qu'il faut le faire enterrer dans le cimetière catholique. Le conseil de la commune s'y oppose manuellement, et les habitants offrent même de transporter le corps du défunt au cimetière protestant de Fribourg; rien ne fait. Arrive un ordre du Préfet qui commande d'enterrer le corps dans le cimetière catholique. Par précaution, les baïonnettes Vaudoises étaient là, aussi la fraternité triompha. Le lendemain, le Confédéré, "journal patriotique" loua la fermeté du Préfet, et signala avec indignation l'intolérance du curé et le fanatisme des catholiques de la commune. C'était tout simple. — Il ne manquait plus que de leur reprocher de n'avoir pas crié; "vive la liberté!"

Pour nous, nous ne pouvons nous empêcher de nous écrier avec le correspondant qui nous fournit ces détails, "Courage et confiance, catholiques de Suisse! rappelez-vous ces mots favoris de M. Leo, victime du radicalisme, l'ANCIEN DIEU VIT ENCORE!"

BULLETIN.

Les annexionnistes et l'Angleterre. — Derniers avis de Toronto. — Nouvelles et Faits Divers.

Les journaux annexionnistes de Montréal se disputent à l'envi la tâche de faire croire au peuple canadien que les hommes d'état en Angleterre sont disposés à écouler l'abandon des colonies de l'Amérique du Nord. Le Herald de samedi, en annonçant qu'il a découvert dans les journaux anglais (nous ne savons trop lesquels) que des changements importants auront lieu sous peu dans le cabinet Britannique, cite un paragraphe de l'United Service Gazette, un journal, dit-il, généralement bien informé, qui n'annonce rien moins que la détermination du cabinet Russell d'abandonner le Canada à lui-même. Voici ce paragraphe:

"Nous avons des raisons pour annoncer sans crainte que la question de l'abandon du Canada comme une colonie anglaise a été le sujet qui a le plus occupé l'attention, et nous approuvons d'une source où nous pouvons placer la plus grande confiance qu'on en est presque arrivé à la détermination d'abandonner le Canada comme une dépendance de la couronne Britannique."

Le Herald n'est pas du tout étonné de cela. A son avis, c'est ce que l'Angleterre doit faire et elle ne peut faire que cela. Nous ne partageons pas cette opinion. Le paragraphe de l'United Service Gazette nous paraît assez étonnant pour nous incroyons pas à la nouvelle qu'il contient. Nous pensons comme nous l'avons exprimé déjà plusieurs fois, que l'Angleterre ne consentira pas à la séparation possible du Canada d'avec elle.

Le Herald, pour soutenir ses opinions annexionnistes, a été feuilleter les journaux anglais de 1840 et il a trouvé dans les débats qui ont eu lieu dans le parlement impérial, au sujet de l'acte d'union, que plusieurs hommes d'état éminents et entr'autres des hommes liés avec le ministère actuel se sont alors franchement prononcés dans le même sens.

On se rappelle, dit le Herald, que notre bill d'union rencontra dans la chambre des communes une forte opposition, quoiqu'il fut à la fin adopté par une grande majorité. Une des plus grandes raisons de cette opposition, c'était, selon quelques uns, la probabilité que sous son opération, les adversaires de la connexion anglaise en Canada, obtiendraient une majorité en parlement. Cette objection fut combattue de part et d'autre par feu M. Charles Butler, l'auteur de la mesure et on dit aussi du fameux rapport de Lord Durham. M. Butler admit la possibilité d'une telle éventualité et son résultat inévitable. "Si la majorité des représentants canadiens, dit en cette occasion M. Butler, était opposée à la connexion anglaise, à quoi nous servirait en ce cas de conserver l'Union?"

Mylord Howick (maintenant M. le comte Grey et le secrétaire des colonies) fut encore plus explicite. Il ne laisse aucun doute, ajoute le Herald sur sa détermination d'abandonner le Canada aussitôt qu'il demandera la séparation. "Si l'y avait, disait, en 1840, Sa Seigneurie, une si grande majorité du peuple Canadien hostile à la connexion avec l'Angleterre pour être des membres avec des sentiments comme ceux dont on a parlé, c'était bien peu important, quelle forme de gouvernement ou quelles mesures seraient adoptées par cette chambre, parce que le résultat serait le même, c'est-à-dire, que la connexion entre les deux pays devrait cesser."

M. Ewart le représentant de Liverpool et un des plus fermes soutiens du ministère actuel alla encore plus loin, et dans la plus petite manifestation de désapprobation d'un côté ou d'autre dans la chambre; déclara qu'il était convaincu que les principes démocratiques prévalaient à la fin sur tout le continent Américain, quoiqu'ils seraient contrôlés et gouvernés par le progrès de la civilisation; ils devaient donc en conséquence, avoir égard à cela, législater de manière à être préparés pour cette séparation."

Le discours de M. Gladstone en cette occasion fut le plus important. M. Gladstone, on sait, était secrétaire des colonies sous Sir Robert Peel. Il appartient au parti conserva-

leur, distingué des protectionnistes tories "M. Gladstone considérait que le problème politique de la connexion était le plus difficile des problèmes, et que, dans tous les cas, la connexion ne pouvait être maintenue que du consentement des deux pays, et aussi longtemps qu'elle serait avantageuse à la population de la colonie.

Mais rien n'était plus à déplorer, à son avis, rien ne pouvait être plus dangereux, de la part de la Mère-Patrie, que d'insister à maintenir cette union, quand elle ne pourra plus être avantageuse à la colonie. Il était important que la population loyale et bien intentionnée du Canada comprit que nous les considérons comme des collaborateurs dans l'œuvre du maintien de la connexion aussi longtemps qu'elle tendra à l'avantage mutuel. Il ne faut pas les laisser supposer que nous sommes déterminés à maintenir la connexion contre le gré du peuple Canadien."

Nonobstant les citations de notre confrère du Herald, et nous avouons qu'elles sont bien dignes d'attention, nous persistons à croire que l'Angleterre, par ses organes en l'empire, s'opposera à la séparation possible du Canada d'avec elle. En 1840 il n'était pas question de cette séparation. La perspective d'un tel événement étant infiniment éloignée, les orateurs cités pouvaient bien s'exprimer ainsi pour faire preuve de bonnes dispositions envers le peuple Canadien. Mais autre chose est d'émettre une opinion par pure spéculation et autre chose de se prononcer sur une question d'actualité et de vitalité. Ces mêmes hommes d'état trouveraient peut-être aujourd'hui de bonnes raisons pour se prononcer contre la séparation, et s'ils n'en trouvaient pas, la majorité dans le Parlement Impérial pourrait en trouver.

La nouvelle contenue dans le paragraphe de l'United Service Gazette est d'ailleurs contredite par un autre journal de Londres, qui dit à ce sujet: On peut autant se fier à Punch (le charivari anglais) pour des informations correctes sur les affaires de l'état qu'à l'United Service Gazette, avec cette différence que Punch a plus d'esprit. L'idée d'un conseil du cabinet tenu pour discuter l'abandon du Canada en ce moment était une originalité digne de Punch."

Rien d'important de Toronto, aux derniers avis. Le Globe nous dit que l'année 1850 a commencé là comme ici par une journée magnifique. — Les visites, les promenades, et les réjouissances de toutes espèces ont occupé seules les premiers instants de cette nouvelle année. Depuis longtemps les habitants de Toronto n'avaient vu chez eux tant de gaieté et d'animation.

Le gouverneur-général et la comtesse d'Elgin ont tenu maison ouverte depuis le matin de bonne heure jusqu'à trois heures de l'après-midi, et pendant tout ce temps la maison a été assiégée par une foule nombreuse de visiteurs, désireux de présenter leurs hommages et leurs respects au représentant de la Souveraineté et à son aimable dame. Il y avait parmi les visiteurs des gens de tous les partis, qui tous, ajoute le Globe, paraissent charmés de la réception gracieuse qu'on leur faisait.

Il était bruta Toronto la semaine dernière, de la nomination de l'hon. John H. Cameron comme le troisième juge de la cour des Plaidoyers communs pour le H. C. L'adresse des annexionnistes de Stanstead, townships de l'Est, à M. McConnell, leur représentant, lui demandant de se prononcer sur la question de l'annexion a déjà obtenu, dit le journal de Stanstead, 118 signatures et tous les retours ne sont pas connus.

Conversion d'un autre ministre Episcopalien, à New-York.

Il y a quelques jours, nous annonçâmes le retour au catholicisme de deux ministres épiscopaliens, de New-York, MM. Forbs et Preston. Un troisième ministre de la même dénomination vient d'imiter leur exemple, dans la même ville. Voici ce que dit à son sujet le Freeman's Journal:

"Le Dr. Huntington, ci-devant ministre épiscopalien de cette ville, a fait sa soumission à la vraie foi, il y a quelques jours, et est entré par la pénitence dans le sein de l'Eglise Catholique. Nous avions connu le Dr. Huntington il y a quelques huit années, lorsqu'il se distinguait par son habileté à remplir les fonctions de professeur au College de St. Paul. Depuis, le Dr. Huntington a passé quelque temps en Europe, et depuis son retour, il officiait temporairement à l'église des apôtres, près du Séminaire Protestant des Episcopaliens.

"Nous espérons avoir le plaisir d'enregistrer, bientôt, la conversion de plusieurs autres personnes de distinction parmi les Episcopaliens; mais nous attendons, jusqu'à ce que nous puissions affirmer la vérité de ce que nous rapportons aujourd'hui comme un fait."

La conversion d'hommes aussi éclairés est, certes, bien encourageante pour l'Eglise des Etats-Unis, et en même temps bien glorieuse pour le catholicisme, puisque la démonstration de sa vérité entraîne la conviction des plus fortes intelligences. — Quand les Protestants font quelque rares conquêtes parmi nous, elles s'expliquent infailliblement par l'intérêt des passions mauvaises ou par une grossière et stupide ignorance. — Bien au contraire, les hommes éminents qui entrent si fréquemment dans le sein de l'Eglise Catholique, s'y distinguent par une éminente piété. Témoin les Professeurs d'Oxford et tant d'autres.

Indépendamment des conversions de protestants, nous sommes encore heureux de dire, sur le témoignage d'une correspondance toute récente, que la religion catholique commence à offrir un beau et consolant spectacle à New-York. L'Eglise des Français n'est plus assez grande pour contenir tous ceux qui veulent as-

sister au service divin; celles des Français Américains, Allemands, sont remplies, chaque dimanche.

Afin de donner plus d'importance à la lecture du feuilleton dont nous donnons aujourd'hui continuation, nous nous rappelons que la Grande Chartreuse est le premier monastère, bâti en 1086, dans le diocèse de Grenoble, par saint Bruno, fondateur de l'ordre des Chartreux. Cet ordre est le plus parfait de tous les ordres religieux, puisqu'il n'a jamais eu besoin de réformation. — Passé par le désir d'une vie plus parfaite, saint Bruno ayant résolu de quitter le monde confia son projet et le fit goûter à six de ses amis. Tous ensemble ils allèrent trouver saint Hugues, évêque de Grenoble, et lui demandèrent dans son diocèse, un lieu où ils pussent servir Dieu sans être à charge aux hommes, et éloignés du commerce du monde. Le saint Pontife les embrassa et les conduisit lui-même dans le désert de la Chartreuse. Rien n'est plus propre que l'aspect de cette solitude à élever l'âme et à occuper fortement. Le spectacle terrible d'une beauté sombre qui se présente partout, convenait l'athée même de l'existence d'un Dieu. Il suffisait de le conduire en ce lieu et de lui dire: Regarde. Une vallée profonde, environnée de rochers arides, escarpés, couverts pendant la plus grande partie de l'année de neiges et de brouillards, tel fut le bercan des Chartreux. Il serait difficile d'exprimer la vie admirable que Bruno et ses compagnons menèrent dans leur solitude; ils employaient une grande partie du temps à chanter les louanges de Dieu; à la prière succédait le travail des mains, afin de gagner de quoi subsister sans être à charge à personne. Telle est encore la vie des Chartreux de nos jours.

La Grande Chartreuse.

La correspondance sur la Tempérance, qui se trouve à la 1er page, nous a été adressée par un citoyen que ses études professionnelles rendent apte à se prononcer, avec connaissance de cause, sur la matière qu'il y a traitée. Nous en recommandons la lecture. Nous devons à l'obligeance d'un ami de notre journal la traduction de cet écrit de l'anglais en français.

La législature de la Nouvelle-Ecosse, s'assemble le 17 janvier courant, pour la dépeche des affaires.

La législature du Nouveau Brunswick s'assemble le 7 février prochain, pour la dépeche des affaires.

Nouvelles d'Europe.

LE STEAMER CAMBRIA.

Les dates du "Cambria," premier steamer de la saison d'hiver, embrassent deux semaines, et vont du 30 novembre au 13 décembre pour la France, du 1er au 15 décembre pour l'Angleterre.

Malgré la longueur, maintenant insupportable, de cette période, les nouvelles ne sont d'une grande importance sur aucun point, et peuvent se résumer rapidement.

Le différend turco-russe n'a fait aucun pas. La lutte continue toujours entre les résistances de la Porte et les exigences du czar. On dirait que celui-ci cherche à gagner du temps, soit pour laisser, soit pour détourner l'intervention anglo-française, qui attend toujours à l'entrée des Dardanelles, le moment d'agir ou de se retirer.

La situation n'a pas marché davantage à Rome. Le retour du pape est annoncé "sous quelques jours," formule fallacieuse, dont on nous berce depuis deux mois et qui n'a pas de fondements plus sérieux cette fois que les précédents. L'intervention française allait du reste, se trouver livrée entièrement à elle-même par le départ des troupes espagnoles, qui avaient commencé à s'embarquer.

En Allemagne, le conflit soulevé entre la Prusse et l'Autriche, par la question fédérale, prend chaque jour des proportions plus graves. A une protestation presque belliqueuse du cabinet de Vienne contre la convocation d'un parlement allemand, le cabinet de Berlin a répondu en termes non moins décidés, non moins gros de complications désormais proclamées.

La mort de la reine douairière de la Grande-Bretagne, et les espérances de grossesse qui viennent de se manifester chez la jeune souveraine de l'Espagne, complètent à peu près la chronique étrangère.

La nouvelle la plus intéressante qui nous vient de France est la chute de l'ossis de Zaatcha, dont l'arrivée d'Algérie poursuivait depuis près de deux mois le siège, au milieu de tant de difficultés. Les détails de cette victoire, qui paraît avoir été sanglante, n'étaient point encore connus à Paris aux dernières dates.

A l'intérieur, la tranquillité matérielle existe; mais les germes de mé-intelligence ne manquent pas, et, quoiqu'on doive reconnaître que le président apporte une réserve et une prudence inespérée dans sa conduite, à une époque qui évoque naturellement des souvenirs bien tentants pour son ambition, il faut regretter l'attitude que son administration a prise dans une question de finances, qui a tout le danger d'une question politique. Le rétablissement de l'impôt des boissons sera nécessairement pour le gouvernement qui l'a proposé, et pour la chambre qui l'a adopté, une cause profonde d'impopularité. Tout compte fait, la quinzaine a été ratée. Ne s'agit-il pas que quelques-uns des brillons politiques qui nous inquiètent ont été malades ou indisposés? Nous serions fort tentés de le croire, car le peuple lui-même ne demande que le travail, repos, affermissement des institutions.

Courrier des Etats-Unis.

Le mandat des matelas et du linge; le vieil-

(A continuer.)

Adresse au Juge Ch. Mondelet.

Le 25 Décembre dernière assemblée des membres de la Société de Tempérance s'est tenue à la maison d'école près de l'Évêché...

Le Président ayant expliqué brièvement pourquoi les Associés avaient été convoqués, le P. Chiniqy adressa de douloureuses paroles à l'Assemblée...

Les résolutions suivantes furent ensuite proposées et adoptées par acclamation unanime.

Proposé par le P. Chiniqy, secondé par M. Hubert Paré, Vice-Président de la S. T. Résolu. — Que les membres de la Société Catholique de Tempérance de Montréal...

Proposé par M. Robillard, secondé par M. Derome. Résolu. — Que les membres de la Société de Tempérance présentent à son Honneur le Juge Ch. Mondelet pour le féliciter de son élévation à la dignité de Juge de la Cour Supérieure.

Après les remerciements d'usage, l'assemblée se sépara.

M. PINSONNEAULT, Ptre, Président. DUFORT, Secrétaire.

Le 30 Déc. les MM. soussignés se transportèrent à la résidence de M. le Juge, et lui présentèrent l'adresse suivante:

A Son Honneur Charles Mondelet, Juge de la Cour Supérieure.

HONORABLE MONSIEUR. — La société catholique de Tempérance de la ville de Montréal, nous a chargés d'une mission que nous eussions agréable de remplir auprès de votre honneur.

Nous venons dire à votre honneur que chaque membre de cette société philanthropique et chrétienne a senti son cœur battre d'un légitime et noble orgueil, en apprenant le choix que votre Gracieuse Souveraine a fait de votre personne pour l'élever à la haute dignité de Juge de la Cour Supérieure.

En effet dans votre honneur, la société de tempérance, que plusieurs voyaient faussement destinée à végéter dans les rangs les plus humbles, monte tout à coup au premier rang de l'échelle sociale.

Vous honneur avait depuis longtemps compris que l'usage des boissons fortes nuisait les sources les plus pures de prospérité, de bonheur et de vie chez les humbles classes de la société, autant si non plus encore que parmi celles moins favorisées des dons de la Providence...

En vous agréant à la société de tempérance, vous avez, autant qu'il était en vous, étendu l'éternelle destruction qui a couvert notre cher Canada de ruines.

L'usage des boissons fortes qu'on appelle modéré, semblerait, il est vrai, n'être aucun danger, à l'observateur superficiel, mais cet usage est comme l'éternelle prescription imperceptible, qui, si elle n'est pas éteinte, cause un effroyable embarras.

Hélas! Combien de familles dans les plus hauts rangs de la société ont été détruites par cette éternelle funeste qu'on appelle l'usage modéré des boissons fortes.

En vous agréant à la société de tempérance, vous avez, autant qu'il était en vous, étendu l'éternelle destruction qui a couvert notre cher Canada de ruines.

Accusez-moi, si, comme je n'en puis douter, il vous est agréable de remplir la mission dont vous êtes chargés par la Société Catholique de Tempérance de la ville de Montréal...

de votre position, et que l'avancement moral des associés de la Tempérance, est au niveau des bienfaits en tous genres qu'ils ressentent à chaque instant, depuis qu'ils se sont aggrégés à cette association toute régénératrice.

Je pense, comme vous, que ceux qui croyaient que la société de Tempérance, "était destinée à végéter dans les rangs les plus humbles" se sont grandement trompés; je partage votre sentiment, votre conviction, appuyés sur la vérité, que "les boissons fortes tarissent les sources les plus pures de prospérité, de bonheur et de vie; " tout taries " autant, sinon plus encore chez les hautes classes de la société, que parmi celles moins favorisées des dons de la Providence; " je fais écho à la vérité frappante que vous proclamez que " l'usage modéré des boissons fortes, est comme l'éternelle prescription imperceptible qui, si elle n'est pas éteinte, causera un effroyable embarras."

Le pays dira hautement avec vous, "hélas! combien de familles dans les plus hauts rangs de la société, ont été détruites par cette éternelle funeste!" Il me sera permis d'ajouter, que l'exemple des ivrognes, n'est pas le plus dangereux, il dégoûte, il révolte; c'est l'exemple de ceux qui se disent tempérans modérés, qui est à craindre, les masses ignorent que c'est par là qu'on commence; que c'est là le point de départ de ceux qui cheminent vers leur perte, et qui, au lieu de très-sobres, deviennent inteméraux.

Il est consolant pour le pays, de savoir que nombre de nos premiers hommes méprisant des usages qui ont été la source de tant de maux pour la société, se sont convertis à l'usage modéré des boissons fortes; ils travaillent, comme vous le dites si bien, "ils travaillent généralement à prévenir l'incendie dont leurs propres familles seraient, peut-être, devenues les premières victimes."

Vous avez hautement avoué des principes parfaitement sains, et proclamé des vérités aussi claires, aussi brillantes que la lumière du soleil; votre voix aura du retentissement par tout le pays; et maintenant surtout, qu'il importe que la Législature appuie de sa puissante coopération, le mouvement qui tous les jours, acquiert de la force, et qu'il n'est que trop certain que l'intégrité régnera tant qu'il y aura, dans le pays, de quoi l'alimenter.

En Canada, comme aux États-Unis, où les premiers hommes de la République marchent en tête de la phalange redoutable des soldats de la Tempérance, des effets incalculables.

Il faut, Messieurs, que nous allions en avant, ne fléchissons pas, marchons de pied ferme; et maintenant, que le ridicule qu'on a tenté de déverser sur les premiers pionniers de la marche, s'est évanoui de lui-même, et qu'il passe, comme le souffle sur la glace, et que l'opinion éclairée est l'appui, comme la sauvegarde des confrères de la grande association de toutes les Sociétés de Tempérance du monde, soyons plus fermes et actifs que jamais.

Agreez mes remerciements sincères de la bienveillance que vous me témoignez au nom de tant de pe. soussignés qui travaillent efficacement à la régénération du Canada; soyez auprès de la Société de Tempérance que vous représentez si dignement les interprètes de mes sentiments, et assurez les bien de ma part, que si j'ai eu le loisir, dans la haute situation que j'ai l'honneur d'occuper, être en dehors de toute influence extérieure, il ne m'est pas interdit de reconnaître, que je suis heureux que l'on m'a associé à une si belle œuvre, et qu'on me tienne compte du peu que j'ai fait.

Je regarde cette démonstration toute honorable pour moi, comme une récompense mille fois au-dessus de mes faibles efforts pour secondar les nobles travaux des apôtres de la cause de la Tempérance.

Serrons nos rangs; après avoir combattu ensemble, nous jouirons en commun, et de notre propre bonheur, et de celui que nous aurons assuré à nos contemporains, et à ceux qui, un jour, nous remplaceront.

Nouvelles et Faits Divers

ELECTIONS PROCHAINES. — Le Writ pour le comté de Glengarry est émané et l'élection doit avoir lieu le 11 du courant. Il n'y a pas encore d'autre candidat que le nouveau Solliciteur général M. J. S. McDonald.

ABOLITION DES DROITS SEIGNEURIAUX. — Il y a eu la semaine dernière à St. André une assemblée des habitants de la seigneurie d'Argenteuil, en faveur de l'abolition de la Tenure Seignioriale. Des résolutions dans ce sens ont été adoptées, et il a été décidé d'envoyer des délégués à la prochaine réunion de la convention pour représenter les habitants d'Argenteuil.

MURTURE. — Un homme de couleur, du nom de Williams a été trouvé assassiné sur les bords de la grande rivière, près de la ville de Bradford H. C. mardi dernier. Le jury a rapporté un verdict de meurtre contre une ou des personnes inconnues.

POPULATION DE NOS VILLES. — Le bureau des statistiques provinciales estime la population actuelle de Montréal à 54,995 âmes, celle de Québec à 39,721, celle de Toronto à 23,503 âmes, celle de Kingston à 8,366 âmes. Ce qui fait en tout pour ces quatre villes une population de 126,589 âmes.

L'ANNEXION DANS L'INDIANA. — La législature de cet État a passé un vote, en session exprimant la volonté de l'État d'aider devant la Congrès la cause de l'annexion du Canada aux E. U.

L'ANNEXION A NEW-YORK. — Une assemblée de Canadiens-Français favorable à l'annexion du Canada a eu lieu à New-York, à l'Hôtel de France, le 24 décembre dernier. M. Gabriel Franchère, bien connu en Amérique comme l'auteur des voyages à travers les Montagnes Rocheuses, présidait cette assemblée, et M. F. E. Dorion agissait comme secrétaire.

Le président en expliquant le but de l'assemblée dit qu'il s'agissait de sympathiser avec les annexionnistes du Canada et d'approuver leur mouvement. Vivant au milieu d'un peuple libre et voyant l'état de prospérité de leur pays adoptif, le contraste avec l'état du Canada était trop frappant pour n'avoir pas été remarqué par tous ceux qui étaient présents.

Des résolutions exprimant ces vœux furent ensuite adoptées et un comité fut nommé composé de M. M. Franchère, J. L. Lasser, Bachelor, Dorion, Goulet, Basse, Rodier, Lemieux et O. Lacroix, pour entrer en communication avec l'association annexionniste de Montréal et pour former une branche de la dite association dans la ville de New-York.

FELICITATION. — Le maire et le conseil-ville de Cornwall H. C. viennent de présenter une adresse à M. J. S. McDonald le félicitant de sa nomination à la place de Solliciteur-général et rendant témoignage à son honnêteté et à ses vertus de citoyen. Cette adresse est un dementi, honorable pour M. McDonald, de toutes les calomnies dont il a été l'objet de la part des journaux de l'opposition.

LA BERNADE. — Les dernières élections à la Bernade ont été favorables au parti libéral.

JAMAÏQUE. — Le peuple de la Jamaïque demande à grands cris, comme nous ici, un traité de réciprocité de commerce avec les E. U.

OURAGAN. — L'hiver s'annonce cette année sous des auspères aussi tristes qu'extraordinaires. Depuis le commencement de ce mois, les journées pluvieuses se sont succédé avec une persistance à peine interrompue par quelques éclaircies et la semaine dernière, dans tous points de celles qui l'avaient précédée, s'est couronnée samedi par une effroyable bourrasque.

Durant toute la matinée, le vent soufflant du Nord-est chassait avec une impétuosité sans égale des torrents de pluie mêlée de grêle et de neige. Vers 5 heures il s'est fait un calme; mais bientôt après, la tempête tournant à l'ouest a recommencé à souffler à sec avec une nouvelle furie, qui ne s'est abattue que dimanche matin.

Les accidents ont été nombreux. Le trois mâts Diadem, prêt à partir pour la Californie a été arraché de ses amarres et lancé contre les murs de la douane, où il a brisé son beaupré, en y faisant une large trouée. Une goëlette également emportée en dérive s'est jetée au milieu d'un groupe de petites embarcations où elle a causé de graves avaries; plusieurs abordages ont eu lieu dans la baie.

À l'intérieur de la ville, on voyait les traces ordinaires que laissent ces coups de vent: tentes déchirées, poteaux brisés, enseignes abattues. Plusieurs maisons ont été renversées à Brooklyn et à Williamsburgh.

Les journaux de Philadelphie nous apprennent que la tempête n'a pas sévi avec moins de fureur dans cette ville. Une église presbytérienne et une maison en voie de construction y ont été démolies.

La malle du Sud qui a manqué hier, nous fait supposer que la tempête a dû s'étendre plus loin dans cette direction.

Il est à craindre aussi que nous n'ayons des sinistres à enregistrer sur les côtes. C. des E. U.

INAUGURATION DE CHEMIN DE FER. — Dans les premiers jours de la semaine dernière a eu lieu l'ouverture d'une section de chemin de fer qui, malgré son peu d'étendue, est appelée à rendre d'importants services.

La nouvelle ligne, qui porte le nom de Cayuga and Susquehanna railroad, n'a qu'une longueur de 29 milles. Elle part d'Owego, terme actuel du chemin de fer de l'Érie, pour aller aboutir à Ithaca, sur les bords du lac Cayuga. Des bateaux à vapeur établis sur ce lac forment lien avec l'route de Buffalo, qui se trouve rapproché de treize milles par cette voie. Le but et le résultat le plus essentiel du nouveau chemin n'est pas là, toutefois, mais bien dans l'ouverture d'une communication directe entre les parties septentrionale et occidentale de l'État de New-York et les bassins houillers de la Pennsylvanie. Idem.

CALIFORNIE. — ARRIVÉE DU CRESCENT CITY. — Le vapeur Crescent City, capitaine Wilson, est arrivé hier matin de Chagres, après avoir touché à Kingston. Il apporte de San Francisco, de date du 16 novembre, qu'il devait un vapeur Panama qui était le courant dans le port du même nom. Ce dernier navire avait à bord un demi-million de piastres en poudre d'or, et deux cent cinquante passagers qui sont presque tous venus à bord du Crescent City. Dans le nombre figure M. John P. Hoff, porteur de dépêches pour le Gouvernement.

La constitution dont nous avons donné naguère l'analyse, a reçu sa dernière consécration le

13 novembre. Elle a été acceptée presque à l'unanimité par le peuple qui avait été appelé à se prononcer pour la ratification ou le rejet. On a procédé en même temps à l'élection des officiers du nouvel État; c'est-à-dire celle d'un gouverneur, de deux Représentants au Congrès de Washington, de membres du Sénat et de la Chambre des Représentants de l'État de Californie.

Les développements de San Francisco marchent avec une rapidité merveilleuse; partout s'élèvent de nouvelles constructions et les ouvriers charpentiers y gagnent \$16 par jour. Indépendamment des maisons particulières et des magasins, qui poussent en quelque sorte sur le sol, on élève déjà des édifices publics. Ainsi M. M. Chingden et Conner sont en train de construire un vaste et beau bâtiment qui est destiné sur le plan des Bourses de New-York et de Boston, qui portera le nom de "Merchants' News Room and Exchange."

Mais quelque vite que l'on y mette, les constructions sont encore loin de suffire aux besoins de la population qui dans ce moment-ci s'accroît d'une foule de travailleurs venus des mines. D'où ils sont chassés par la saison pluvieuse. Les loyers s'en ressentent, et la vie rancœur dans une effrayante proportion. On fait bien d'avoir beaucoup d'or. Les routes qui conduisent aux mines, étaient déjà impraticables vers le milieu de novembre; et l'on plaint fort les malheureux qui seront obligés d'émigrer hors des villes et des villages. Idem.

LES TROUBLES AUX MINES. — Une lettre de M. John Bonner, agent de la Compagnie des Mines de Québec, datée de la baie de Miramichi le 14 novembre, annonce que cette place a été attaquée par un parti de sauvages et de métis sous le commandement de deux blancs, Allan MacDonnell (ancien shérif de Toronto, à ce que nous croyons) et Wharton Mclennan. M. Bonner dit que n'ayant point d'armes pour défendre les mines, il a dû céder au nombre supérieur et aux armes et abandonner la place. Il demande qu'on lui expédie un bâtiment à vapeur ou une grande goëlette du Saint-Sauveur pour embarquer son monde. Il ne donne point d'autres détails. Canadien.

UNE SEMAINE DE DESASTRES. — Le Delta de la Nouvelle-Orléans publie le relevé suivant des sinistres qui ont marqué, dans les eaux du Mississippi, la semaine du 11 au 18 novembre: Le Louisiana, qui a fait explosion à la levee; la Belle Crête, dont la chaudière a également éclaté; la Déclaration, coulé bas à la Passe aux Loures; l'Andrew Jackson, et la Lotona qui ont en leurs arbres brisés; enfin le Thomas Jefferson coulé bas à l'île du Prophète, juste au accident par jour. Courier des E. U.

LE REVENU DU LAIT. — Peu de personnes probablement se font une juste idée de l'immense richesse que le laitage constitue pour l'État de New-York. La quantité de lait consommée annuellement, en nature est évaluée à 400 millions de gallons, qu'au prix de 8 cents le gallon, représentent une somme de \$3,200,000. Une masse à peu près égale est convertie en beurre et en fromage, et donne, en moyenne, 80 millions de livres de l'un et 36 millions de l'autre. En calculant le beurre à 10 cents et le fromage à 5 cents la livre, on trouve pour ces deux produits un revenu de 10 millions de dollars à peu près. En sorte que, bon an, mal an, les fermiers retiennent 13 millions de dollars de cette seule branche de leur industrie. Viennent ensuite les bénéfices que chacun de ces articles laisse dans les diverses mains par où ils passent, avant d'arriver au consommateur. Idem.

ITALIE. — Nous avons sous les yeux une lettre adressée par l'abbé Rosmini au Maître du palais à Portici. Cette lettre est trop édifiante, elle est d'un trop bon exemple, pour que nous ne nous empressions pas de la publier.

"Très-révérend Père, Je reçois à l'instant des mains du R. P. M. Boeri votre lettre en date du 12 août courant, dans laquelle vous m'exposez que, rassemblée à Naples par ordre exprès de Sa Sainteté, la S. Congrégation de l'Index, dont S. E. Cardinal Brizio est préfet, a décidé à l'unanimité qu'il fallait défendre deux de mes opuscules ayant pour titre l'un: "Des cinq plaies de la sainte Église;" l'autre: "La Constitution selon la justice sociale;" et que le Saint-Père avait approuvé ce sentiment. En même temps, vous m'invitez à faire acte de soumission, afin qu'il en soit fait mention au décret.

C'est avec les sentiments du fils de l'Église le plus dévoué et le plus obéissant, comme par la grâce de Dieu, je l'ai toujours été de cœur, et comme je l'ai toujours professé de bouche, que je déclare me soumettre à la prohibition des dits opuscules purement, simplement, et de la manière la plus complète possible, en vous priant d'en assurer le Saint-Père et la S. Congrégation. Je suis cette occasion, etc."

Voici la réponse du maître du S. Palais: "J'ai reçu votre réponse à une lettre du 12, et je l'ai immédiatement dirigée à la S. Congrégation.

Cette réponse est le témoignage le plus solennel d'obéissance et de dévotion pour la chaire de saint Pierre, que puisse donner un homme de votre mérite et de votre vertu.

Il faut l'attribuer principalement à l'efficacité de la grâce divine; et moi, quoique je fasse modérément certain du succès de ma mission près de vous, j'en ai été cependant intimement consolé, comme le seront aussi tous ceux qui savent apprécier un pareil acte.

Agreez, l'expression de ces sentiments qui naissent de l'estime grande, sincère, et pleine d'affection que je vous porte.

"L'ami de la Religion"

En cette ville, le 5 du courant, à l'âge peu avancé de 34 ans, après une maladie de quelques mois soufferte avec la résignation d'un vrai chrétien; est Damién Fleron, né le 14 d'Antoine Loka, clerc du marché Ste-Anne.

Elle laisse pour déplorer sa perte prématurée un époux inconsolable, deux enfants en bas-âge et un grand cercle de parents et d'amis.

ANGLETERRE. MORT DE LA REINE DOUAIRESSE. — La Gazette de Londres annonce en ces termes dans un numéro extraordinaire, la mort de la reine douairière Adélaïde, veuve du dernier roi d'Angleterre, Guillaume IV.

Whitehall, 2 décembre 1849. "Ce matin, sept minutes avant deux heures, Sa Majesté la reine douairière, a quitté cette vie, à Stanmore-Priory, un grand chagrin de Sa Majesté la reine et de toute la famille royale, et à la suite d'une douloureuse et longue maladie, dont elle a supporté les atteintes avec une résignation exemplaire."

"La mort de cette très-excellente princesse sera un sujet de deuil profond pour toutes les classes de sujets de Sa Majesté, pour lesquelles ses vertus éminentes l'avaient rendue un objet universel d'estime et d'affection."

La jeune reine Amélie-Adélaïde-Louise-Thérèse-Caroline était née le 13 août 1792. Elle était la fille aînée de George, duc de Saxe-Cobourg-Meiningen, et d'une princesse de la maison d'Holstein-Laugenburg.

"La reine douairière, fidèle au culte qu'elle avait voué à son époux qui, après avoir été grand-amiral comme duc de Clarence, avait gardé dans le peuple, après son avènement le nom de roi-mateel, a voulu que son cercueil fut suivi par des marins, et que dix hommes de la flotte, choisis parmi ceux qui ont servi sous les ordres de l'ancien grand-amiral, reçussent la mission de porter le cercueil de sa veuve sur l'estrade qui doit le recevoir dans la chapelle de Saint-Georges à Windsor.

En insérant l'annonce ci-dessous, à la demande des propriétaires du "Moniteur Canadien," nous devons dire que nous ne voyons, en aucune manière, recommander les doctrines de ce journal.

LE MONITEUR CANADIEN JOURNAL A BON MARCHÉ. JOURNAL A BON MARCHÉ. Contenant 24 colonnes de matière à lire par semaine payée d'avance.

LOUIS O. LETOURNEUX, Avocat, No. 122, rue St. Gabriel, maison voisine de l'Hotel du Canada. 8 janvier, 1850.

NOTICE SUR L'EXHUMATION ET LE 78ME ANNIVERSAIRE DE LA REV. JEANNE FOUILLE, (Décédée le 23 Dec. 1771) FONDATRICE ET PREMIERE SUPERIEURE DES SOEURS DE LA CHARITE, DITES SOEURS GRACES, DE L'HOPITAL GÉNÉRAL DE MONTRÉAL. A vendre à ce Bureau Montréal, 28 Décembre, 1849.

MANUEL DES Sociétés de Tempérance DE LA JEUNESSE DU CANADA, PAR LE REV. C. CHINIQUY, Ptre. Le soussigné a l'honneur d'informer MM. les Curés, Marchands et instituteurs de la campagne, et le public en général, qu'il vient de terminer la troisième édition de cet ouvrage de l'Apôtre de la Tempérance; elle est maintenant en vente chez presque tous les Libraires de Montréal et les Marchands de la Campagne.

Cette édition est enrichie du PORTAIT de l'auteur et d'une NOTICE BIOGRAPHIQUE et se vendra, que le même prix des éditions précédentes; le livre est solidement relié, étant destiné à être intraduit dans les écoles comme livre de lecture.

J.-Bte. ROLLAND, Montréal, 28 décembre, 1849.

AUX MM. DU CLERGE. P LUSIEURS BEAUX CHANDELIERS) à G. S. et 12 BRANCHES (ou lumières) très convenables pour les Églises. Chaque de différentes couleurs, et à très-bas prix. ALEXANDRE LEVY, No 119, Rue Notre-Dame, Montréal, 14 décembre 1849.

AU PRIX COUTANT!!!

UN FONDS DE HARDES FAITES DE \$65,000.

Rien de semblable encore n'a été offert au public.

Le Soussigné voulant se préparer à recevoir un grand assortiment de HARDES FAITES ET DE MARCHANDISES SECHES au printemps prochain, désire vendre tout le fonds actuel de son établissement au PRIX COUTANT POUR ARGENT CONTANT,

à commencer du PREMIER décembre prochain et durant tout ce mois. Il fournira des preuves convaincantes que ses effets seront vendus au prix coutant, près de premier décembre. Les personnes sont spécialement priées de visiter les effets quand même elles ne voudraient pas acheter. On leur montrera les marchandises, persuadés qu'elles achèteront lorsqu'elles les auront examinées.

LOUIS PLAMONDON.

ENSEIGNE DU CASTOR.

NO. 122, RUE ST PAUL.

Montréal, le 27 novembre 1849.

CALENDRIER ECCLESIASTIQUE ET CIVIL. Pour 1850.

A vendre chez E. R. FARRE ET CIE. St. Vincent, No. 3. 16 nov. 1849.

ATTENTION!!!

A VENDRE, A L'ÉVÊCHE, A LA PROVIDENCE ET DANS TOUTES LES LIBRAIRIES CATHOLIQUES DE CETTE VILLE. Nouveau pour se préparer à la Fête de la naissance de S. S. C. Par le R. P. Mezzarello, de la C. de J. traduite de l'Italien, d'après la dernière Edition de Rome. PRIX: Un Eau la Douzaine. Montréal, 14 décembre 1849.

BUSTE DE MGR. DE MONTREAL.

Le Soussigné, acquéreur du Buste de Monseigneur de Montréal, sculpté par M. Chs. Bullet, prévient les nombreux membres du clergé, et autres personnes, qui en ont retenu des exemplaires, qu'il est prêt à les livrer. Ce Buste est de grandeur naturelle et a fait l'admiration des Connaisseurs par sa ressemblance parfaite. Aussi, Statues de la Ste. Vierge de différentes grandeurs depuis 5 pieds jusqu'à 6 pouces pour Églises, Chapelles, maisons; Bustes en petit de Monseigneur et de M. Chitiquy, etc., etc. P. E. PICAULT. Coin des rues Notre-Dame et Bon-Secours. Le Soussigné a aussi de beaux ESPANS JESUS en cire, de différentes grandeurs pour Églises et Chapelles, etc. Montréal, 23 Octobre 1849.

REGISTRES DE PAROISSE

Le Soussigné a préparé une quantité de REGISTRES pour les Paroisses, de différents nombres de feuillets, qu'il vendra à des prix très modérés, et dont il garantit la solidité la reliure, étant reliés avec les meilleurs matériaux et par un des meilleurs ouvriers du Canada. Il se chargera de les faire coter et parapher. J.-BTE. ROLLAND. 16 Novembre 1849.

AVIS AUX ENTREPRENEURS.

LA FABRIQUE de Rigaud recevra des SOUSSEIGNÉS Cachetés jusqu'au 15 janvier prochain, pour les réparations du Presbytère de cette paroisse, qui consistent à en refaire à neuf, tout l'intérieur; lesquelles devront être accompagnées des noms de deux cautions solvables. Voir à la demeure du Soussigné ou au Presbytère, les PLANS, DÉVIS et CONDITIONS. A. C. CHOLET. Rigaud 18 décembre 1849.

LES COMMISSAIRES D'ÉCOLES DE LA MUNICIPALITÉ DE RIGAUD, recevant des commissions cachetées, jusqu'au 15 de Janvier prochain pour l'érection d'une maison en pierre à deux étages; lesquelles devront être accompagnées des noms de deux cautions solvables. Voir au Bureau du Soussigné les Plans et devis ainsi que conditions. Rigaud, 27 Nov. 1849. PH. GAREAU S.

DEPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE

En conséquence de la Translation du Siège du Gouvernement à Toronto, Avis Public est par le présent donné, que toutes Communications des indus à ce Département de la part des Personnes résidentes dans le Haut-Canada, devront ci-après être adressées au Commissaire des Terres de la Couronne, Toronto. Les Communications des Personnes résidentes dans le Bas-Canada devront être adressées à l'Assistant Commissaire des Terres de la Couronne Montréal. Les Papiers sous-mentionnés inséreront, l'Avis ci-dessus, une fois par semaine pendant un mois: La Minerne - Les Mélanges Religieux - L'Echo des Campagnes - Gazette des Trois-Rivières - Le Journal de Québec et le Canadien.



BUREAU DES TERRES DE LA COURONNE. Montréal 8 Septembre, 1849.

AVIS est par le présent donné, que les Terres de la Couronne ci-après spécifiées situées, dans le comté d'Ottawa, dans le Bas-Canada, seront, à compter du VINGT DEUXIÈME OCTOBRE, prochain, à vendre aux conditions énoncées dans l'avis publié sous la date du Deux Mars 1849, et au prix mentionné ci-haut, par l'Agent Local, JOHN LYNCH, à Pile des Allumettes, auquel on devra s'adresser. Prix de vente:—Trois Chelins l'Acre. Township de Chicaster.

- Rang 1er, Lots A, 9, 11 à 22, contenant depuis 65 à 161 acres. 2me, Lot A à D, 1, 22, 27 à 52 contenant depuis 38 à 171 acres. 3me, Lots A, B, C, 1 à 48, contenant depuis 43 à 146 acres. 4me, Lot, 8 à 46, contenant depuis 47 à 59 acres. 5me, Lots 44 à 50, contenant depuis 50 à 114 acres. 6me, Lots 27 à 50, contenant depuis 51 à 158 acres. 7me, Lots 1 à 50, contenant depuis 6 à 100 acres.

- Township de Shern. Rang 1er, Lots 1 à 27, contenant depuis 104 à 142 acres. 2me, Lots 34 et 35, dans l'Est, 50 acres chaque. 3me, Lots 36 à 50, contenant depuis 100 à 260 acres. Rang 3me, Lots 53 à 68, contenant depuis 50 à 122 acres. 4me, Lot 52 à 56, 69 à 79, contenant depuis 46 à 247 acres. 5me, Lots 1 à 56, contenant depuis 100 à 194 acres. 6me, Lots 1 à 6, 14 à 56, contenant 100 acres chaque; 7 à 13 contenu inconnu. Township de Waltham. Rang A Lots B, 1 à 8, contenant depuis 41 à 200 acres. 1er, Lots 1 à 18, 23 à 14, contenant depuis 43 à 144 acres. 2me, Lots 1 à 50, contenant depuis 52 à 162 acres. 3me, Lots 1 à 49 do. 100 à 162 acres. 10 sept.

BUREAU DES TERRES DE LA COURONNE, Montréal, 3 août 1849

Les individus, qui ont des locations de terres, soit comme concessionnaires primitifs ou comme leurs légataires héritiers ou substitués, et qui n'ont pas encore en leurs patentes, sont par le présent notifieds que conformément à la 5e. clause de l'Acte des terres, passé dans la dernière session de la législature, toutes terres, dont l'octroi donnerait droit à des honoraires, lesquels honoraires seraient maintenus jus sur lesquelles il y a encore à remplir des conditions d'établissement, ou dont l'exécution des conditions d'établissement reste à être prouvée, seront confisquées et reprises, à moins que tels honoraires ne soient dûment payés, et que telles conditions d'établissement ne soient remplies, et que l'exécution de celles-ci ne soient prouvées à la satisfaction du gouvernement, le TRENTIÈME jour de MAI de l'année 1851. Les honoraires devront être payés et la preuve de l'exécution des conditions d'établissements devra être filée dans le Bureau du Commissaire des Terres de la Couronne. Montréal, 7 août 1849.

BUREAU DES TERRES DE LA COURONNE, Montréal, 18 août 1849.

LE plus à SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL de nommer: JOHN LYNCH, écuyer, de l'Isle des Allumettes, agent pour la Vente des Terres de la Couronne dans le Township de Chicaster, Sheen, Waltham et dans la dite Isle, l'Agence de cette dernière étant vacante par suite de la résignation de François Xavier Bastien, écuyer. François Xavier Bastien, écuyer, de l'Isle du Calvaire, Agent pour la Vente des Terres de la Couronne dans la dite Isle, au lieu et place de Walter Radford, écuyer, qui a résigné cette partie de son agence. Montréal, 21 août 1849.

BUREAU DES TERRES DE LA COURONNE, Montréal, 3 août 1849.

AVIS PUBLIC. DEPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE, Montréal, 3 août 1849.

AVIS PUBLIC est par le présent donné à ceux qui sont en lentes soit pour des Terres du Clergé ou autres terres Publiques, que s'ils ne payent ni moins ni des versements dus avec intérêt, dans le cours de six mois à compter de ce jour, leurs terres seront reprises et mises en vente publique conformément aux dispositions de l'Acte 12 Vic. ch. 1. Et avis est de plus donné à ceux qui doivent pour des terres publiques en général, que suivant les dispositions du dit Acte, leurs terres seront sujettes à être reprises et offertes en vente, s'ils ne payent chaque année, au moins un des versements requis, avec intérêt.

AUX FABRIQUES. A vendre un beau Bénitier en pierre et dans le genre gothique. — La condition seront très-faciles. — S'adresser à J. B. THOMAS. Coin des rues Dorchester et Ste. Elizabeth. Montréal, 2 mai 1849.

ARCHITECTURE. CHS. BAILLARGE, architecte, au vieux château St. Louis, Haute-Ville, Québec.

College de Bytown.

LE COLLEGE DE BYTOWN s'ouvrira de nouveau le DIX-NEUF SEPTEMBRE. Cette maison embrasse ce qui est généralement enseigné dans les autres collèges. Outre le latin et les autres études classiques, l'étude du français et de l'anglais soignée tout particulièrement. Les parents ont à pourvoir à la nourriture de leurs enfants qui, trois fois le jour, auront une demi-heure pour prendre leur repas dans de respectables maisons choisies ad hoc; le reste du temps se passe au collège.

Le prix de la résidence sus-désignée ainsi que de l'école est de £4 par année payable d'avance un mois par quartier. Bytown, 3 septembre 1849.

ANALYSE DES EAUX MINÉRALES DE PROVIDENCE.

A ST. HYACINTHE,

EAUX FROIDES 47° FAHRENIHEIT. Ces eaux contiennent les principes suivants: PRINCIPES GAZEUX. Acide Carbonique (dissout en eau) Proto-carbone d'hydrogène (en abondance) PRINCIPES SALINS. Chlorure de Sodium (en abondance) Sulphate de Soude (en petite quantité) Bicarbonate de Soude (base du Soda-Water) assez abondant. Chlorure de chaux (en abondance) Chlorure de Magnésie (en petite quantité) Sulphate de Magnésie (assez abondant).

EFFETS THERAPEUTIQUES ET PHYSIOLOGIQUES DES EAUX MINÉRALES DE PROVIDENCE.

Nous avons vu par l'analyse de ces eaux qu'elles renferment plusieurs sels actifs à base de soude, de magnésie et de chaux unis aux acides chlorhydriques, carboniques et sulfuriques; de plus qu'elles contiennent une assez grande quantité d'acide carbonique très-puissant et qui agit encore comme tempérant et antispasmodique. Cet acide les rend encore efficaces dans certaines affections nerveuses de l'estomac, dans la dyspepsie, la cardialgie, dans les vomissements nerveux chez les femmes enceintes. Les chlorures de sodium, les sulfates de soude et les carbonates de cette base qui contiennent ces eaux leur donnent des propriétés antichloruriques très-puissantes et bien démontrées; comme l'ont prouvé de nombreuses expériences faites à cet égard: de plus ces sels jouissent de propriétés purgatives à fortes doses bien connues en tout le monde.

Il y a encore une propriété bien l'usage de ces eaux, c'est leur vertu lithentrique, qui les rend très-avantageuses dans les affections de l'appareil urinaire et surtout dans les affections de la gravelle. Les calculs formés par l'acide urique sont dissous; les urines deviennent alcalines; l'acide qu'elles étaient auparavant. Les chlorures de chaux que ces eaux contiennent, leur donnent l'effet de neutraliser les acides de l'estomac qui sont si fréquents chez les dyspeptiques et autres personnes affectées de maladies organiques, de ce viscère. On se trouvera bien de l'usage de ces eaux dans les diarrhées chroniques, même de celles qui sont compliquées d'ulcération des intestins.

On ne dira que quelques mots de son emploi en bain; ces bains agissent comme toniques et sédatifs suivant l'espace de temps que les personnes y demeurent et ils sont employés dans un grand nombre de cas, tel que dans les douleurs articulaires, le rhumatisme et la goutte. On en retire de bons effets dans les affections scrophuleuses, le rachitisme, la chlorose, dans les affections nerveuses, l'hystérie, l'épilepsie, l'hypocondrie dans les douleurs utérines, dans l'hypertrophie de l'utérus, dans la dysménorrhée, la stérilité, les douleurs de reins, etc.

L'utilité de ces bains est en quelque sorte évidente dans le traitement préventif des difformités et pour consolider la guérison obtenue par les moyens mécaniques. Enfin ils sont d'un grand secours pour combattre la constitution lymphatique des enfants et les diverses accidents dépendants d'une asthénie locale ou générale.

MODE D'ADMINISTRATION DES EAUX DE PROVIDENCE ET SA DOSE. Cette eau se prend soit pure, soit mêlée à quelque liqueur, soit combinée au vin, au lait ou au sirop quelconque, selon le goût des individus. La dose est d'une à deux bouteilles par jour comme purgative et prise par lumbler avant le repas. A plus petite dose elle agit comme diurétique, diaphorétique et stomacalique.

GUÉRISON. Depuis que ces eaux sont connues, M. J. L. Sanguinet, Marchand à St. Hyacinthe, a fait usage de ces eaux pour une dyspepsie chronique et il en est bien guéri. M. Joseph Gazaille, père, souffrait d'un grand mal de tête depuis plus de quinze jours; il en a bu à plusieurs reprises durant deux jours; il s'est lavé dans ces eaux et son mal de tête est disparu; depuis ce moment plusieurs autres personnes se sont mises à boire de ces eaux, et elles déclarent s'en bien trouver pour des faiblesses d'estomac. — M. Joseph St. Germain, placé à la direction de l'établissement des bains qui sont maintenant en opération, va incessamment mettre des dépôts de ces eaux à Montréal, à Québec et à Trois-Rivières. Ils les vendra à un prix bien modéré, vu la facilité du transport de St. Hyacinthe à ces autres places, et vu aussi leur nouveauté. Des affiches seront connues les lieux des dépôts. St. Hyacinthe, le 16 juillet 1849.

AVIS AUX INSTITUTEURS.

ON demande, pour St. François de Teniploon, vis-à-vis Bytown, un Instituteur capable d'enseigner le français, l'anglais du moins médiocrement, et qui de plus sache le plain-chant. Les honoraires offerts sont de £45 à £50. — S'adresser à M. le sire Jos. Guinet, curé du lieu.

LES SOUSSIGNÉS à l'honneur d'informer les Messieurs du Clergé et le Public qu'il reçoit en ce moment une addition considérable et très variée aux articles qu'il a déjà en mains et qui consistent en ornements d'Église, bronzes, étoffes d'or, soie, argent etc. Tout ce qui est en usage pour les fabriques, bougies, cire blanche et jaune, cierges de toutes proportions, vins de messe de la meilleure qualité, encens dit gomme oliverum, huile à lampe sont en vente à des prix modérés. Les avances libérales qu'il a reçues des premières maisons d'Europe mettent le soussigné en mesure d'offrir à ceux qui désireraient faire venir des objets étrangers tout ce qui pourrait leur convenir. Jm. Riv. Montréal 27 septembre 1849.

L. P. Boivin.

Com des rues NOIRE-DAME ET ST. VINCENT.

VERTIT de nouvelles pratiques que tout son établissement est réuni dans ce nouveau local et qu'il a tout-à-fait abandonné son ancien magasin de la rue St. Vincent vis-à-vis la Place Jacques-quartier. Il attend incessamment par les prochains arrivages, un RICH ASSORTIMENT de MONTRES, BIJOUTERIES, articles de goût etc, etc. Montréal, 26 mai.

LIVRES NOUVEAUX.

LES SOUSSIGNÉS viennent de recevoir et offrent maintenant en vente, une collection considérable de LIVRES propres à être donnés EN PRIX, ou à former UNE BIBLIOTHÈQUE DE PAROISSE, parmi lesquels se trouvent les ouvrages suivants: Bibliothèque de la jeunesse chrétienne, in-8 Do do do in-12 Do do do in-18 Do des Ecoles chrétiennes in-12 Gymnase moral, in-12 Bibliothèque pieuse, formats in-12, grand in-32, et in-36 Do des petits enfants in-32 Do des enfants pieux. in-32 Do de l'enfance chrétienne, in-18 Do Morale et Littéraire, in-12 Do Instructive et amusante, in-18 Do Catholique de Lille, in-18 Etc., etc., etc.

Un assortiment très varié de LIVRE DE PRIÈRES avec reliures ordinaires et autres. Le tout à des prix extrêmement réduits. — LA REMISE DES DROITS EST ACCORDÉE AUX ACHETEURS. R. F. FABRE et Cie. Rue St. Vincent, No. 3. 21 mai 1849.

DAMIS PAUL,

ORGANISTE DE LA CATHÉDRALE, ayant fixé sa résidence, au coin des rues des Allemands et Dorchester, offre ses services aux personnes qui désireraient prendre des LEÇONS DE MUSIQUE.

P. GARNOT, Professeur de français, latin et l'orthographe belles-lettres, etc. Coin des rues Dorchester et Sanguinet. Montréal, 9 Nov. 1848.

L. A. HUGUET L'ATOUR,

Notaire, No. 16, rue St. Vincent. Montréal, 20 oct. 1848.

CONDITIONS DES MELANGES RELIGIEUX.

LES MELANGES RELIGIEUX se publient DEUX fois la semaine, le MARDI et le VENDREDI. Le prix d'abonnement pour l'année est de QUATRE PIASTRES, frais de poste à part. Les MELANGES ne reçoivent pas d'abonnement pour moi, à SIX mois. Les abonnés qui veulent discontinuer de souscrire aux MELANGES doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement. Toutes lettres, paquets, correspondances, etc. etc. doivent être adressés, franc de port, aux Editeurs des Mélanges Religieux à Montréal.

PRIN DES ANNONCES.

Six lignes et au-dessous, 1ère insertion, 20 c. 6. Chaque insertion subséquente, 0 0 0. Dix lignes et au-dessous, 1ère insertion, 0 0 3. Chaque insertion subséquente, 0 0 11. Au-dessus de dix lignes, 1ère insertion, chaque ligne, 0 0 4. Chaque insertion subséquente, par ligne, 0 0 1. Les Annonces non accompagnées d'ordres sont publiées jusqu'à avis contraire. Pour les Annonces qui doivent paraître longtemps, pour des annonces fréquentes, etc., l'on peut traiter de gré à gré.

AGENTS DES MELANGES RELIGIEUX.

Montréal. MM. FABRE, & Cie., Libraire. Trois-Rivières, VAL. GUILLET, Per. N. P. Québec, M. D. MARTINEAU, Per. V. Ste. Anne, M. F. PILOTE, Père Directeur. Rivière du Loup, M. L. BARBEAU. St. Athanase, M. H. AUBERTIN. Bureau des Mélanges Religieux, troisième étage de la Maison de l'école près de l'Évêché, coin des rues Mignonne et St. Denis. PROPRIÉTAIRE. JOSEPH RIVET, Imprimeur. RÉDACTEUR EN CHEF, JOS. LAROCQUE, Père.